



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 mars
à 18 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 20 février 2026

Délibération C20260305_029	Vote du budget primitif annexe tourisme 2026
-------------------------------	--

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MEDALE GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, DA SILVA Sandra, LAFARGUE Denis, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, SENECLAUZE Christian

Pouvoirs :

BARTHET Guy à MEDALE GIAMARCHI Claire, LAFARGUE Denis à CONDIS Sylvette, MAILHOL Béatrice à BIENVENU Frédéric

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 44

Pouvoirs : 3

Votants : 47

Absents/excusés : 13

OBJET : Vote du budget primitif annexe tourisme 2026

Le budget primitif annexe tourisme de la Communauté de Communes du Volvestre, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 825,00
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	164 170,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	470,00
23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	217 465,00

002 EXCEDENT REPORTE	33 980,32
70 PRODUIT DES SERVICES	5 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	12 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	164 684,68
77 PRODUITS SPECIFIQUES	1 800,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	217 465,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2026
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLS	-
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLS	34 863,72
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-
040 OPERATION D'ORDRE	1 800,00
TOTAL DEDENSES D'INVESTISSEMENT	36 663,72

001 SOLDES D'EXECUTION REPORTE	30 663,72
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 663,72

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions M57 et M4 applicables aux EPCI,

Vu la délibération n° 012_C20260212 statuant sur les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311 -1 du Code général des collectivités territoriales, fixant les règles d'affectation du résultat,

Vu la délibération n° 019_C20260212 portant présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 et tenue d'un débat en séance,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- D'adopter le budget annexe tourisme 2026 de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Carbonne, le 6 mars 2026

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Frédéric BIENVENU

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 ABSTENTION (Jean-Marc ESQUIROL)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.